

Contrat de concubinage

Convention pour couples non mariés vivant ensemble
Selon le droit français

Partenaire A

Nom et prénom (partenaire A)

Rue et numéro (partenaire A)

Code postal (partenaire A)

Ville (partenaire A)

Téléphone ou e-mail (partenaire A)

Partenaire B

Nom et prénom (partenaire B)

Rue et numéro (partenaire B)

Code postal (partenaire B)

Ville (partenaire B)

Téléphone ou e-mail (partenaire B)

Vie commune

Adresse commune

Vie commune depuis le (date)

Répartition des frais de logement (p. ex. 50/50)

Frais et comptes

Les frais courants du foyer sont partagés.

Un compte commun du foyer est tenu.

Répartition du loyer, des charges, des assurances et des achats

Biens et achats

Chaque partenaire conserve les biens propres acquis avant et pendant la vie commune. Les achats communs sont consignés séparément.

Biens achetés en commun et part de propriété de chaque partenaire

Séparation

En cas de séparation, les biens achetés en commun sont partagés selon les parts consignées ; chaque partenaire conserve ses biens propres.

Autres clauses pour le cas d'une séparation (facultatif)

Remarque : ceci ne remplace ni le mariage ni un acte notarié (p. ex. succession, immobilier). Pour les questions patrimoniales importantes, faites-vous conseiller par un avocat ou un notaire.

Lieu

Date

Lieu

Date

Signature du / de la partenaire A

Signature du / de la partenaire B